



DEPPS | INTÉGRATION DES DONNÉES DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION SANITAIRE (SNIS) : ENJEUX ET PERSPECTIVE EN CÔTE D'IVOIRE.

La salle polyvalente de l'espace CCRAO-UMOA a accueilli ce jeudi 16 octobre 2025, le 2ème atelier thématique organisé par la Plateforme du Secteur Privé de la Santé de Côte d'Ivoire (PSPS-CI) sur le thème : « **Intégration des données du secteur privé dans le Système National d'Information Sanitaire : Défis, opportunité et Solutions pour une contribution à un système de santé national performant et plus équitable.** »

La rencontre a réuni plusieurs structures du ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle au nombre desquelles : La Direction des Etablissement Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) qui a en charge la régulation du secteur privé de la santé, mais aussi la Direction de l'Information Sanitaire (DIS), la Direction de la Prospection et de la Planification Sanitaire (DPPS), ainsi que les organisations et association issue du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.



L'objectif de cet atelier est d'étudier l'intégration des données du secteur privé au système d'information sanitaire afin d'identifier les défis, d'exploiter les opportunités et de proposer des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité et l'équité du système de santé national.

En effet, l'intégration des données du secteur privé dans le Système Information Sanitaire (SIS) constitue un élément central pour renforcer l'efficacité et l'équité globales du système de santé. Actuellement, les données générées par les prestataires de soins privés sont souvent isolées, ce qui limite la planification globale du système de santé, l'allocation des ressources et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Cette fragmentation engendre des défis importants, notamment en matière de normalisation des données, d'interopérabilité, de confidentialité et d'harmonisation des différents cadres de rapport. À l'inverse, l'intégration des données du secteur privé offre des opportunités notables pour améliorer l'exhaustivité des données, renforcer les capacités de surveillance des maladies et permettre des processus de décision plus précis et plus rapides.



Les résultats obtenus après l'atelier permettront d'évaluer l'état actuel des pratiques de collecte, de gestion et de rapport des données du secteur privé afin de déterminer leur conformité avec les exigences du SIS. Ensuite d'identifier et analyser les défis et les obstacles à l'intégration des données de santé du secteur privé dans le SIS, d'élaborer des stratégies et des cadres viables pour garantir un échange de données sécurisé, standardisé et interopérable entre le secteur privé et le SIS. Puis de proposer des initiatives de renforcement des capacités et des mécanismes de mobilisation des parties prenantes afin de favoriser la collaboration et la conformité entre les acteurs du secteur privé. Et enfin de recommander des indicateurs de suivi et d'évaluation pour suivre l'efficacité de l'intégration des données du secteur privé dans le SIS.

Pour rappel, la plateforme du secteur privé de la santé de Côte d'Ivoire est une alliance entre les organisations professionnelles et entreprises du secteur privé de la santé ainsi que de la société civile agissant dans le secteur de la santé.





DEPPS | RÉVISION DES TEXTES RÉGLEMENTANT LA PROFESSION D'OPTIQUE EN CÔTE D'IVOIRE : LES PARTIES PRENANTES À LA MANŒUVRE POUR UNE MEILLEUR ORGANISATION DU SECTEUR.

Fidèle à sa mission de régulation et d'encadrement du secteur privé de la santé, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), sous l'autorité du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), a abrité le jeudi 16 octobre 2025 un atelier de révision des arrêtés régissant la profession d'optique en Côte d'Ivoire.

Depuis mars 2019, trois arrêtés structurent l'exercice du métier d'opticien et d'optométriste :

- * Arrêté n°0033 du 28 mars 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Opticiens de Côte d'Ivoire ;
- * Arrêté n°0034 du 28 mars 2019 fixant les conditions d'exercice de la profession d'opticien-lunettier et d'opticien-optométriste ;
- * Arrêté n°0035 du 28 mars 2019 déterminant les conditions d'ouverture d'un cabinet d'optique, d'un établissement de distribution, de fabrication et d'un laboratoire de montage dans le domaine de l'optique.



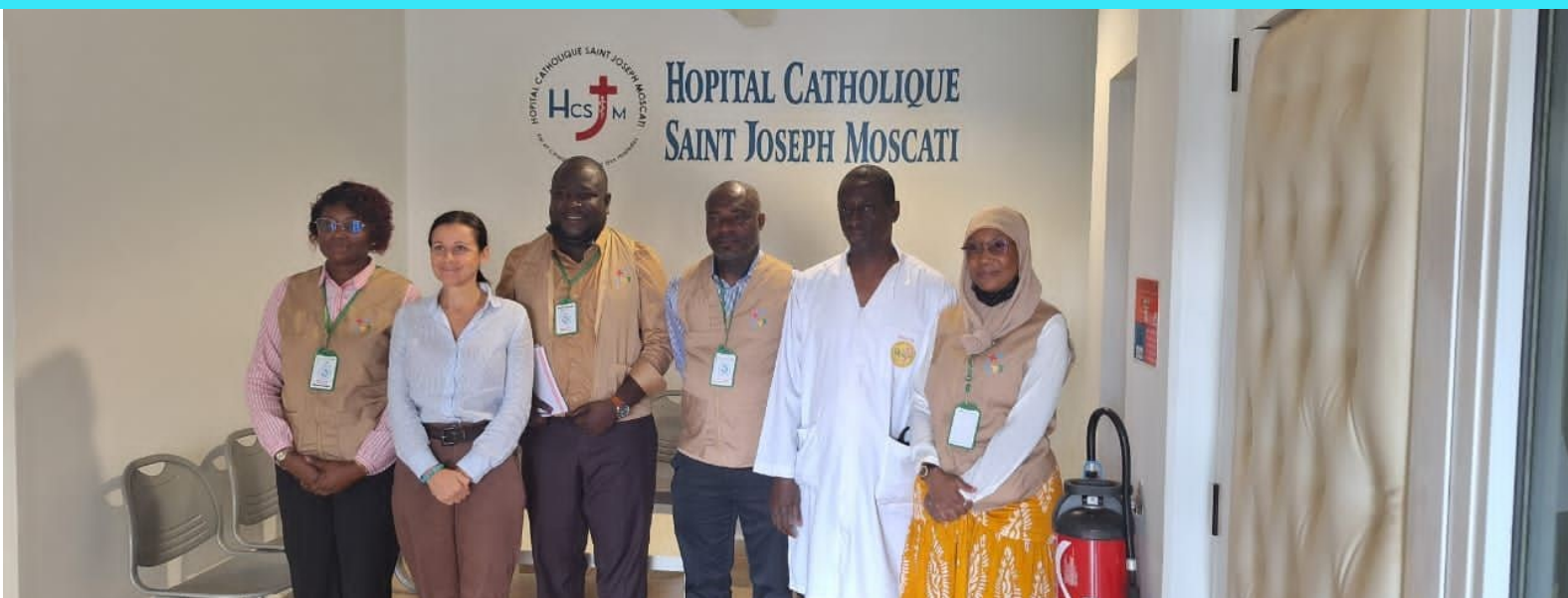
Face aux évolutions du terrain et aux réalités professionnelles actuelles, l'arrêté n°0035 a nécessité une révision en profondeur. Cette rencontre de travail, tenue dans la salle de conférence de la DEPPS, a réuni les principaux acteurs du secteur (DAJC, ISFOP, SYNOPCI, CSMOCI, OPTY-CI) pour adapter la réglementation aux exigences du moment.

Les échanges ont porté sur plusieurs points essentiels :

- 1. Le cahier de charges de l'opticien et de l'optométriste ;**
- 2. Le nombre de cabinets d'optique qu'une personne morale peut détenir ;**
- 3. La distance minimale entre deux cabinets d'optique ;**
- 4. Le dimensionnement des salles d'exposition.**

Ces discussions, riches et constructives, ont permis d'aboutir à un consensus entre les parties prenantes, garantissant un meilleur encadrement de la profession au bénéfice de la santé visuelle des populations.





DEPPS | MISSION DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES STAGES DES INTERNES DES HÔPITAUX.

Chaque année, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), organise le suivi et le contrôle des stages des internes des hôpitaux dans les établissements d'accueil.

Cette initiative vise d'une part à s'assurer de la présence effective des internes à leur postes d'affectation et du niveau d'accomplissement de leurs tâches et d'autres part à identifier les difficultés rencontrées par les internes et les structures d'accueil afin de proposer des mesures correctives et sensibiliser les responsables d'établissements à l'importance d'un suivi rigoureux des internes. La mission de suivi et de contrôle s'est déroulée du 13 au 16 octobre 2025 sous conduite des agents de la Sous-Direction de la Gestion des Internes et des Etudiants en Sciences Médicales, Pharmaceutiques et Odontostomatologie de la DEPPS et a concerné l'Hôpital Saint Joseph MOSCATI de Yamoussoukro, le CHU de Bouaké ainsi que l'INHP et l'Hôpital Psychiatrique de Bouaké.

Au cours de la visite, les agents de la DEPPS ont avant toute action, rencontré les Directeurs des établissements concernés et les chefs de service. Ils ont par la suite procédé à la vérification des listes de présence et observé la présence des internes dans chaque service et se sont entretenus avec les encadreurs pour évaluer le niveau d'accomplissement des tâches dévolues aux internes. Des échanges ont eu lieu avec les internes pour identifier les défis rencontrés au cours de leurs stages.

Après l'étape de Yamoussoukro et Bouaké, les visites de suivi se poursuivront dans les établissements d'accueil d'Abidjan.

Pour rappel, les internes des hôpitaux sont recrutés pour apporter un appui au système de santé et exercent leurs missions dans les CHU, les établissements hospitaliers privés et les instituts spécialisés.